

Extrait du livre des délibérations du conseil

Une séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 1^{er} jour du mois de mars de l'an **DEUX MILLE VINGT ET UN** à 10 h 24.

Sont présents :

Joan Westland-Eby	Mairesse	
Pierre Grenier	Conseiller	siège no 1
Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
Vinciane Peeters	Conseillère	siège no 3
Alain Déry	Conseiller	siège no 4
Jacques Fournier	Conseiller	siège no 5

Est absente:

Martha Crombie Conseillère siège no 6

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Joan Westland-Eby.

Assiste également à la séance, la Secrétaire-trésorière, Mme Fabienne Déturche conformément aux dispositions du *Code municipal*.

La séance est à huis clos, selon les directives de la COVID-19.

Appui du projet de municipalisation des chemins - APBLN (rue Pinard, rue Sanders et rue Bergeron)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été approchée par l'APBLN (Association des Propriétaires des Berges du Lac-Nick) afin de collaborer dans un projet de municipalisation de leurs chemins principaux (rue Pinard, rue Sanders et rue Bergeron);

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente de principes sur le projet de municipalisation des Berges du Lac-Nick a été présenté à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2015-303 établit une politique d'acquisition des chemins privés ;

CONSIDÉRANT QUE l'APBLN prévoit obtenir un vote à la mi-mars auprès de ses membres sur le projet de municipalisation et qu'elle demande l'appui de la Municipalité dans cette démarche ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-4112 IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil appuie la démarche de l'APBLN d'obtenir un vote sur le projet de municipalisation des Berges du Lac-Nick (rue Pinard, rue Sanders et rue Bergeron) ;

QUE la Municipalité est prête à collaborer, et est désireuse de parvenir à une entente avec l'APBLN dans l'éventualité de l'obtention d'un vote positif au projet de municipalisation de la part des membres de l'association.

ADOPTÉE

Extrait certifié conforme Le 1^{er} mars 2021

Fabienne Déturche Secrétaire-trésorière

« Cette résolution est sujette à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée ordinaire. »